Code action: EV1.3

Nom action : Saisir et développer les opportunités d'emploi générées

par l'économie verte

Contexte action: La définition statistique retenue par Eurostat et par I?OCDE permet un suivi statistique coordonné et homogène entre pays: les éco-activités désignent I?ensemble des activités qui produisent des biens ou services ayant pour finalité la protection de I?environnement ou la gestion des ressources naturelles. Dans ce cadre, les emplois verts, ou environnementaux, sont les emplois générés par les éco-activités. Ces dernières sont principalement des activités préventives ou curatives appliquées à la préservation de I?environnement au sens classique du terme (eau, air, sol, déchets y compris récupération, bruit...). Il s?agit donc pour la plupart d?activités traditionnelles répondant à des besoins essentiels qui préexistaient à la définition du périmètre « éco-activités ».

Selon I?OIT, cependant, un emploi est vert « quand il contribue à réduire la consommation d?énergie et l?utilisation des matières premières, à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, à limiter les déchets et la pollution et à protéger les écosystèmes ». Dans ce cadre, le concept d?économie verte est étendu à celui d?une économie décarbonée, moins émettrice de CO2 et économe en matières premières. Cette approche se concentre sur les impacts de l?activité économique sur l?environnement selon deux dimensions : la pollution et la gestion des ressources naturelles limitées. Elle se rapproche en cela de la notion de croissance verte.

Enfin, l?observatoire gouvernemental des métiers et emplois de l?économie verte qualifie de vert un métier dont la finalité et les compétences mises en ?uvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l?environnement. De même, un métier est dit « verdissant » si sa finalité n?est pas environnementale, mais qu?il intègre de nouvelles briques de compétences pour prendre en compte de façon significative la dimension environnementale dans sa pratique professionnelle. Parmi les professions verdissantes, on trouve en premier lieu les architectes, les couvreurs, les électriciens, les cadres du transport, les ingénieurs, cadres et techniciens de l?agriculture, de la pêche, et des eaux et forêts, les paysagistes.

En 2008, 136 000 personnes exercent un métier dit « vert ». C?est un nombre très faible par rapport aux plus de 3,5 millions ayant un métier potentiellement « verdissant ». En effet, les classements opérés conduisent à intégrer des métiers sans spécificité environnementale (secrétaire, comptable...) dans les emplois des éco-activités et à repérer des métiers «verts » et « verdissants » en dehors des éco-activités :

- ? 38 % des métiers verts sont exercés dans des entreprises dont l?activité principale est sans lien avec les éco-activités ;
- ? 66 % des métiers verdissants sont exercés dans des entreprises dont l?activité principale est sans lien avec les éco-activités

Prise en compte du travail sur agenda 21.